

Projet « Lutter contre la déforestation en reliant FLEGT et REDD+ »

Rapport de la deuxième d'observation de la gouvernance forestière dans le département de la Sangha

République du Congo

Département de la Sangha (Pokola, Ngombé, Pikounda)

du 4 au 13 décembre 2016



Observateurs :

- Maixent Fortunin Agnimbat Emeka
- André Itoua
- Phons Louis Ntoubou
- Adelaide Rufine Chisso
- Justin Placide Cuddy Cuhabezock
- Pierre Timothée Molebanda
- Calvin Ampieh
- Moïse Lantoum
- Bienvenu Mitema
- Firmin Eman
- Jacques ALAM

Composition de l'équipe de la mission

| Noms et prénoms | Qualité |
|------------------------------------|--|
| Maixent Fortunin Agnimbat Emeka | Coordonnateur technique du projet, Administrateur du FGDH |
| André Itoua | Chargé du suivi et évaluation du projet, RAF du FGDH |
| Louis Phons Ntoubou | assistant de projet, Azur développement |
| Justin Placide Cuddy Cuhabezock | Point Focal du projet et de la PGDF dans la Sangha, Coordonnateur de CIRECK |
| Adélaïde Rufine Chisso | Députée suppléante de la sous-préfecture de Pikounda |
| Pierre Timothée Molebanda | observateur local, Président de APTDS |
| Moïse Lantoum | observateur local coordonnateur d'APVPS |
| Ampieh Calvin | observateur local, coordonnateur d'OCBE vert |
| Bienvenu Mitema | Conseiller départemental, élu de Pikounda |
| Firmin Eman | président du comité de pilotage de CACO REDD |
| Jacques ALAM | observateur local, coordonnateur d'UDEMK |

Table de matières

| Sommaires | pages |
|---|-------|
| Sigle et acronymes | 3 |
| Synthèse des constats et recommandations | 4 |
| I Introduction | 5 |
| II Méthodologie | 6 |
| III Présentation des zones couvertes | 8 |
| IV Synthèse des principales informations qui ont été collectées, vérifiées et analysées | 8 |
| V Analyse et recommandations | 11 |
| Annexe | 15 |
| Annexe 1 : Tableau récapitulatif des constats et recommandations | |
| Annexe 2 : Chronogramme | |
| Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées | |
| Annexe 4 : Terme de références de la deuxième mission d'observation externe | |

Sigle et acronymes :

| | |
|-----------|--|
| APTDS | Association pour la protection des écosystèmes tropicaux et le développement de la Sangha |
| APV | Accord de Partenariat Volontaire |
| APVPS | Association professionnelle pour la valorisation des produits forestiers et subsidiaires |
| CACO REDD | Cadre de Concertation des Organisations de la Société et des Populations Autochtones sur la REDD+ |
| CIB | Congolaise Industrielle des Bois |
| CIRECK | Cercle International de Recherches et d'Etudes des Civilisations beKwel |
| CLPA | Communauté Locale et Population Autochtone |
| ERPD | programme de réduction des émissions |
| FCPF | Fonds de partenariat pour le Carbone Forestier |
| FDL | Fonds de Développement local |
| FGDH | Forum pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme |
| IFO | Industrie Forestière de Ouessou |
| OCBE | Observatoire des Cultures Bantoues et Environnement |
| PGDF | Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts |
| PNNP | Parc National de Ntokou-Pikounda |
| REDD | Réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts |
| SDC | Série de développement Communautaire |
| UFA | Unité Forestière d'Aménagement |
| UFE | Unité Forestière d'Exploitation |

Synthèse des constats et recommandations :

1. Accélération de la déforestation dans l'UFA Pokola par les activités de cacao culture non durable et pression foncière supplémentaire sur les SDC de l'UFA Pokola due à la course effrénée vers les projets de cacao;
 - Renforcement de la sensibilisation et de la formation des promoteurs de projets de cacao culture durable.
 - Promotion des initiatives de cogestion des projets REDD+ dans les SDC entre les promoteurs et les CLPA concernés en tenant compte de la durée des plans d'aménagement ;
 - Révision des superficies des SDC en tenant compte des nouveaux besoins identifiés (projets REDD+, croissance démographique, etc.)
2. Non-respect du cahier de charges par la société IFO relatif à la construction d'un forage d'eau au siège de la sous-préfecture de Pikounda ;
 - Construction dans les meilleurs délais du forage de Pikounda prévu dans le cahier de charges
3. Non prise en compte des ayants-droits fonciers coutumiers de l'UFE-Pikounda Nord dans les consultations et négociations de l'ERPD Sangha Likouala ;
 - Reconnaissance des propriétaires fonciers dont les anciens villages se trouvent à l'intérieur de l'UFE Pikounda Nord (*Terre rouge*) dans le processus de négociation et mise en œuvre de l'ERPD Sangha Likouala.
4. La création du Parc National de Ntokou-Pikounda (PNNP) a été faite en violation de la procédure de classement des forêts et sans le consentement des communautés locales et autochtones les plus impactées et risque de priver celles-ci de leurs trois principaux et uniques moyens de subsistance.
 - Révision du décret de création du PNNP
 - Approbation du plan d'aménagement et signature d'un cahier de charges sociales avant le démarrage des activités de conservation ;
 - Dialogue avec toutes les parties prenantes avant le démarrage de toute activité de conservation proprement dite.
 - Création d'une source d'emploi alternative durable dans le district de Pikounda.
 - Mise en place des approches communautaires de gestion des aires protégées.
 - Mise en place des projets pilotes appropriés de la légalisation de la viande de brousse

I. Introduction

La République du Congo s'est engagée depuis les années 2008 et 2009 dans les processus APV-FLEGT et REDD+. Dans le cadre de l'APV, le Congo qui se trouve dans la phase de mise en œuvre, s'est engagée à garantir la légalité stricte et la traçabilité du bois récolté sur son territoire. Dans le cadre de REDD+, le Congo qui est en train d'entrer dans la phase d'investissement, s'est engagé à préserver ses forêts pour contribuer à l'atténuation des changements climatiques. Les législations et normes qui régissent ces deux processus assujettissent le pays à un certain nombre d'obligations parmi lesquelles la participation et le partage des bénéfices en faveur des communautés impactées par les activités envisagées.

Le projet « lutter contre la déforestation en reliant FLEGT et REDD+ » s'est assigné, entre autres missions, d'observer la manière dont ces engagements sont respectés en pratique et de réaliser le plaidoyer pour améliorer la situation de terrain, ainsi que les politiques et les lois.

La technique utilisée est celle de l'observation externe non mandatée par l'administration. La présente mission, composée de 12 personnes, a rencontré les autorités locales, les gestionnaires des concessions forestières, les administrations déconcentrées et les communautés locales et populations autochtones (CLPA) concernées. Seules les informations formellement recoupées et vérifiées ont été analysées et reprises dans le présent rapport.

L'objectif de la mission était de documenter et rapporter la participation et le partage des bénéfices à l'intérieur des UFA Ngombé, Pokola et Pikounda Nord dans le cadre de FLEGT et REDD+ suivant la méthodologie suivante: entretiens individuels et collectifs, observation directe, traitement et analyse des informations.

II. Méthodologie :

Collecte de données :

Entretiens individuels ou groupés : Les équipes ont réalisé des entretiens avec les sages, les notables, les chefs de villages et communautés locales et populations autochtones. Voir liste en annexe. dans 19 localités des **UFA Pokola** (Matoto, Pokola, Djaka, Ngomba et Ikélemba) et **Ngombé** (Ntokou et Molanda) ainsi que du **district de Pikounda** (Ekouomou, Bodjata, Botobo, Molangue Nzalatoua, Mokouango, Matélé, Ikolomoye, Ikassendé, Pikounda centre)

Observation directe :

Les équipes ont effectué des transports sur les lieux pour constater de visu certains faits qui étaient évoqués par les CLPA.

Analyse des données :

L'analyse a consisté en la revue de toutes les informations collectées. L'exercice étant d'établir la pertinence de chaque fait en faisant le lien avec les lois et autres normes de gestion forestière établies en République du Congo. Ainsi, seules étaient définitivement retenues, les informations qui manifestement constituaient des violations ou des écarts par rapport aux lois et autres normes de gouvernance forestière.

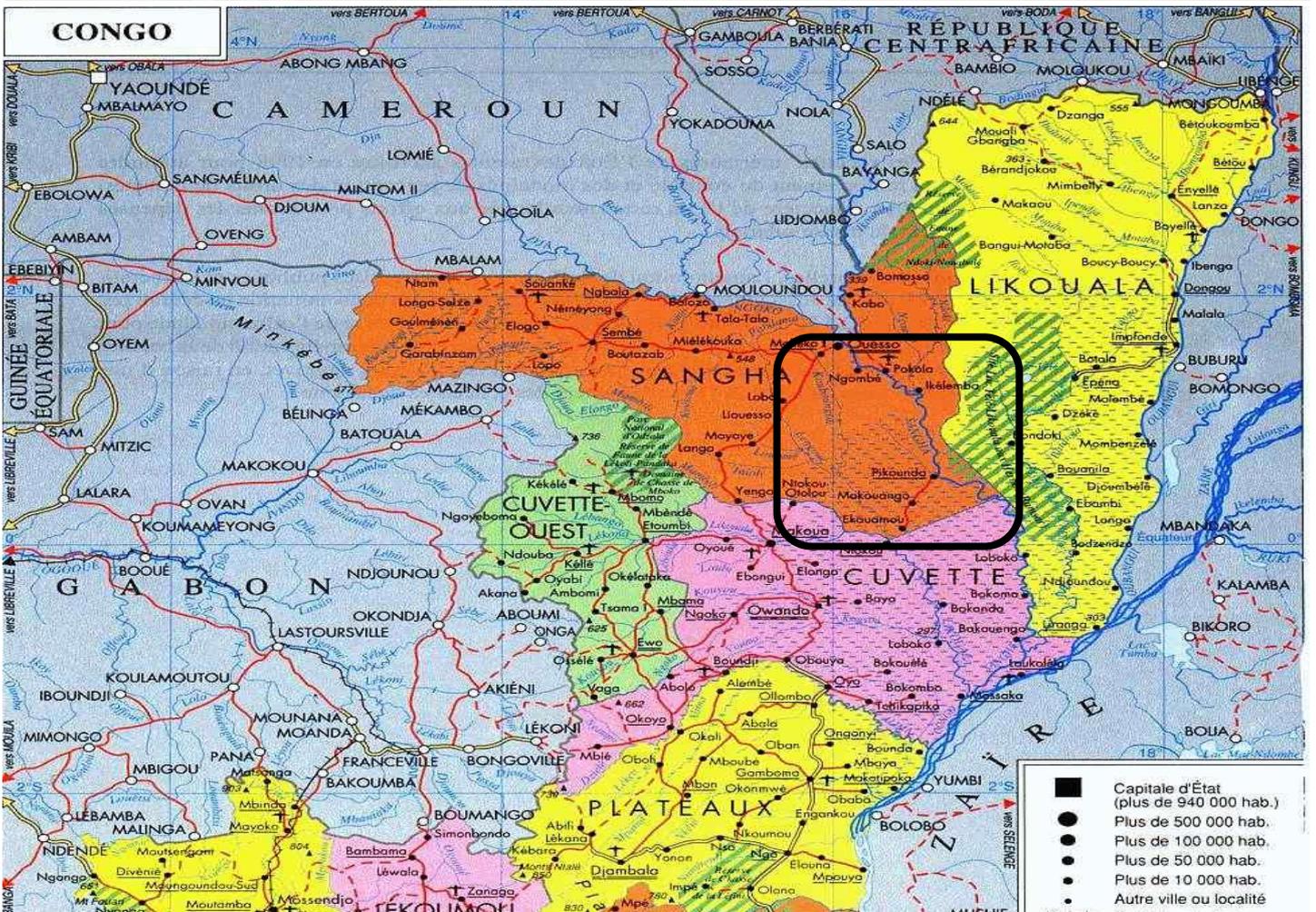
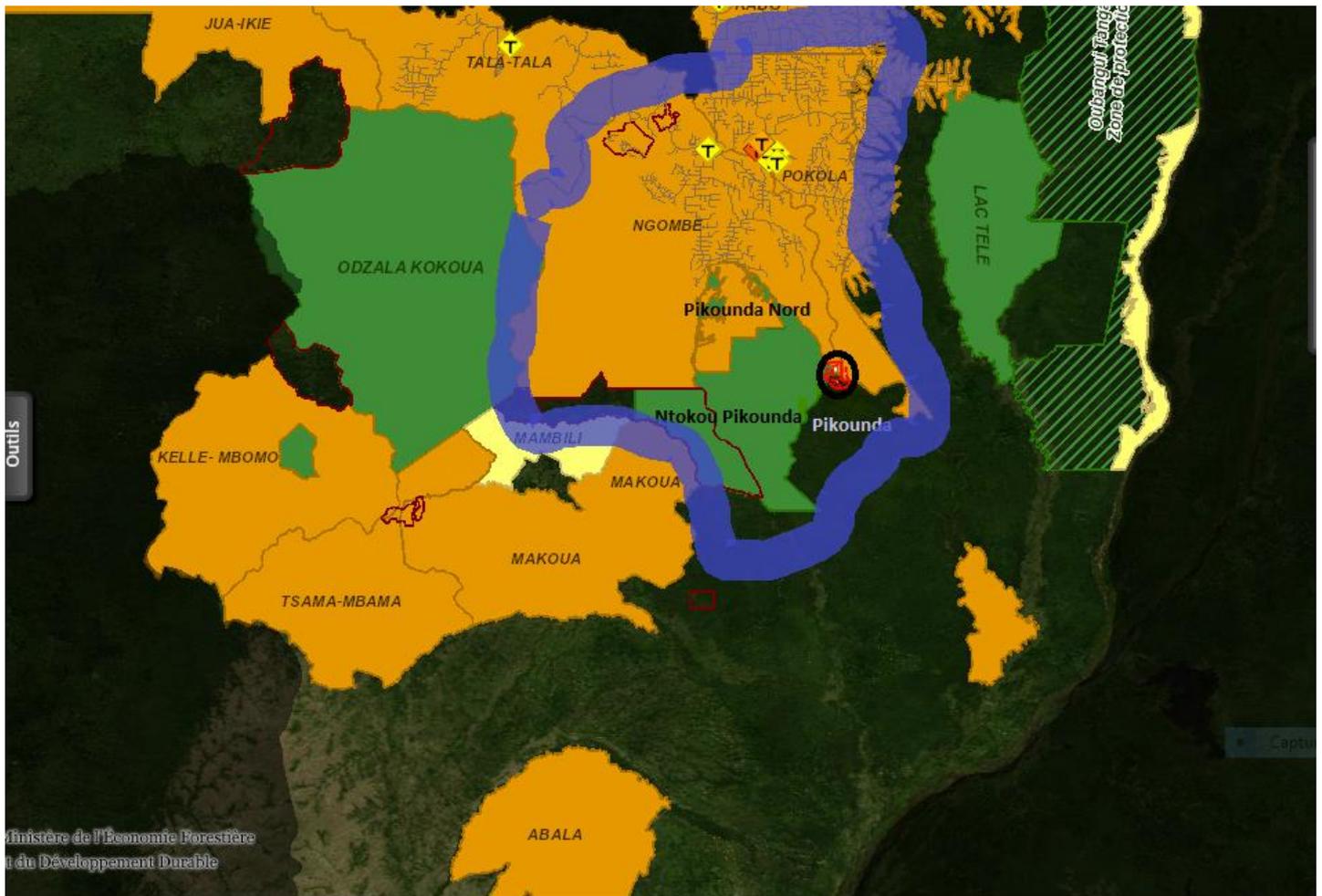
Personnes couvertes par les enquêtes :

Au total, 337 personnes ont été couvertes par ces consultations toutes les parties prenantes incluses (CLPA, autorités administratives, responsables des sociétés forestières, experts, etc.)

Zone couverte :

19 localités ont été couvertes dans les UFA **Pokola** (Matoto, Pokola, Djaka, Ngomba et Ikélemba) et **Ngombé**(Ntokou et Molanda) ainsi que dans le district de **Pikounda** (Ekouomou, Bodjata, Botobo, MolangueNzalatoua, Mokouango, Matélé, Ikolomoye, Ikassendé, Pikounda centre).

Les deux cartes ci-après indiquent la localisation géographique des sites visités.



III. Présentation des zones couvertes :

UFA Pokola : L'UFA de Pokola est située au nord du Congo, dans le département de la Sangha. Les limites de l'UFA sont définies par l'arrêté n°2632 /MEFPRH/DGEF/DF-SIAF du 6 juin 2002. La superficie totale de l'UFA déterminée par SIG est de 452 200 hectares. Cette concession, qui est aménagée certifiée FSC, est exploitée par la Congolaise Industrielle de Bois (CIB) qui a entrepris d'y mener des activités REDD+ dans le cadre du ERPD Sangha Likouala.

UFA Ngombé : L'UFA Ngombé est située au nord de la République du Congo, dans le département de la Sangha, entre les latitudes 0°27' et 1°48' Nord et les longitudes 15°20' et 16°38' Est. L'UFA Ngombé est à cheval sur les districts de Mokéko et Pikounda. Elle fait partie du Secteur Forestier Nord, Zone II (Sangha). Elle est entourée par le Parc National d'OdzalaKokoua (Ouest), par différentes UFA attribuées à la société CIB à l'Est, par l'UFA Tala-Tala au Nord-Ouest et possède une limite nord constituée par la rivière Ngoko, qui fait frontière avec le Cameroun. La superficie de l'UFA Ngombé a été revue et couvre actuellement 1,16 million d'hectares. Elle est aménagée et certifiée FSC.

UFE Pikounda Nord : L'unité forestière d'exploitation Pikounda-nord, d'une superficie totale de 92.530 ha (SIG) se trouve en aval de l'UFA Ngombé dans le district de Pikounda. Elle est concédée à la CIB qui a entrepris d'y mener des activités REDD+, notamment le stockage de carbone dans le cadre du ERPD Sangha Likouala.

District de Pikounda : District enclavé du département de la Sangha de près de 4000 habitants dont les principales activités de subsistance sont la chasse, la pêche et l'agriculture. Il est bordé par le nouveau Parc National de Ntokou-Pikounda et l'UFE Pikounda Nord.

IV. Synthèse des principales informations qui ont été collectées, vérifiées et analysées

1. La sensibilisation relative au programme de réduction des émissions (ERPD) a provoqué un engouement pour la plantation du Cacao. Plusieurs élites se sont lancées dans la mise en place des plantations de cacao mais se

trouvant à l'intérieur des concessions forestières, les seules terres accessibles sont les séries de développement communautaires considérées comme des zones agricoles. Ainsi, ces élites (commerçants, cadres des sociétés forestières, fonctionnaires, etc.) se sont lancés dans l'acquisition des terres à l'intérieur des SDC pour réaliser des champs de cacao. L'observation directe n'a pas permis de mesurer la superficie totale ou le pourcentage des SDC qui ont été converties en cacaotiers. Toutefois, d'après les témoignages des personnes qui ont été interviewées, près du tiers de la superficie totale des SDC ont été converties en cacao culture. Les CLPA qui ne disposent pas de moyens financiers suffisants (hormis quelques villages qui ont bénéficié des FDL comme Ikelemba) pour réaliser des champs de cacao, se sont constitués en main d'œuvre dans ces champs de cacao.

Par ailleurs, le faible niveau d'information et de formation des promoteurs de projets cacaoyers ont provoqué la conversion des forêts en plantations cacaoyères. En effet, sur majorité les champs qui ont été visités par les observateurs, aucune n'utilise la technique dite du «cacao durable»¹. Tous ces champs dépassaient largement le seuil de 0,5 hectares considérés dans la définition de la forêt en République du Congo.

2. La sous-préfecture de Pikounda compte trois mille habitants dont le seul moyen d'accès à l'eau potable est le forage d'eau. Il en existe deux dont le seul encore opérationnel appartient à un parti politique. Le cahier de charges d'IFO qui exploite l'UFA Ngombé (dont une partie se trouve sur la sous-préfecture de Pikounda) prévoit la construction d'un forage à Pikounda. Les témoignages des CLPA et l'observation directe a permis de constater que cette obligation des cahiers de charges n'a pas encore été réalisée.
3. La Congolaise Industrielle de Bois (CIB) avait obtenu en 2002 un titre d'exploitation de l'unité forestière d'exploitation (UFE) dit « Pikounda-

¹ Cette technique permet d'intercaler les plants de cacao entre les arbres sans les abattre. Par contre la technique classique consiste à raser la forêt puis à planter le cacao sur la terre défrichée.

Nord »² ; un avenant de 2012³ l'autorisait à réaliser « *la valorisation des puits de carbone et des services environnementaux* » de cette UFE. Cet avenant précisait que la CIB est autorisé à exploiter l'UFA Pikounda-Nord « *sous réserve des droits des tiers* ». La CIB a opté de commercialiser les puits de carbone de cette UFE dans le cadre du programme REDD+ à travers le programme de réduction des émissions qui est en cours de soumission au fonds Carbone du FCPF. Lors des entretiens avec les CLPA, il s'est avéré que d'anciens villages se trouvent à l'intérieur de l'UFE que les CLPA désignent sous l'appellation de « terre rouge ». Une partie de ces CLPA se sont retrouvés dans les localités de Pikounda et de Molanda. Ces familles ont gardé un lien culturel et économique étroit avec ces terres qu'elles considèrent toujours comme leur propriété coutumière. Les deux principaux chefs de familles ont soutenu avoir été informé de ceux qu'un projet de lutte contre les changements climatiques devrait être exécuté sur « terre rouge » sans plus de détail. Aucune discussion ni consultation n'a eu lieu avec ces chefs de terres qui réclament des sites sacrés, des zones de chasse et des vergers à l'intérieur de la zone concernée.

4. En 2011, une réunion avait lieu à Owando sous la présidence du Ministre en charge des forêts et de l'environnement, au cours de laquelle les chefs de villages de l'axe Pikounda-NTokou avaient été conviés à se prononcer sur la création d'un Parc National dont les limites devraient intégrer leurs villages respectifs. D'après le compte-rendu de cette réunion, ces chefs de villages avaient, tous, émis des réserves sur une telle initiative qui risquait d'avoir des conséquences néfastes sur leurs droits fonciers coutumiers et leurs moyens de subsistance.

Lors de la mission d'observation, le comité des sages, le comité des notables, les habitants et les chefs de villages impactés ont tous réitérés leurs réserves sur la création d'un Parc national sur leurs terroirs. Ces CLPA ont unanimement soutenu que leur réticence ne voulaient pas dire qu'elles

² Arrêté n° 5856/MEF/CAB/DGEF/DF-SGF du 13 novembre 2002

³ Arrêté 6406/MDDEF/CAB du 8 juin 2012

étaient hostiles à l'idée de conserver la faune et les écosystèmes de leurs terroirs, mais plutôt à la crainte de voir se reproduire l'expérience des parcs nationaux voisins (Odzala-Kokoua et Nouabalé-Ndoki) dans lesquelles les CLPA ont été privées de leurs terres, ressources et moyens de subsistance ainsi que soumis à la violence des éco-gardes.

Pour soutenir leurs allégations, les CLPA ont soutenu que les quatre principales sources de revenus dans le district de Pikounda sont par ordre d'importance la chasse, la pêche l'agriculture et la cueillette. Que par conséquent, toute création d'aires protégées devrait être précédée d'un dialogue qui permettrait d'identifier la forme de conservation qui prendrait en compte les contraintes socio-économiques de cette localité et l'exigence de conservation de sa riche biodiversité.

Le Parc a été formellement créé par le décret n° 2013 - 77 du 4 mars 2013 portant création du parc national de Ntokou-Pikounda dans les départements de la Sangha et de la Cuvette en violation totale de la procédure de classement des forêts telle que prévue au chapitre III de la loi 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier. Les CLPA ignorent que ce décret existe déjà. Ce décret stipule en son article 5 que « *Le parc national de Ntokou-Pikounda est purgé de tout droit d'usage. Il s'agit notamment des défrichements, de l'abattage des arbres sur pied, du ramassage de bois mort, du pâturage des animaux domestiques, de la mise à feu, de la mutilation des arbres ou tout autre végétal, de la chasse et de la pêche.* ».

V. Analyse et recommandations

1. Les activités de cacao culture dans les séries de développement communautaires de le l'UFA, sont un problème pour APV et pour REDD. D'une part, parce que la pression foncière contribue à la réduction des superficies disponibles pour les activités villageoises à l'intérieur des SDC en contradiction avec le plan d'aménagement et les plans simples de gestion. D'autre part, dans le cadre de l'ERPD, la cacao culture est

envisagée dans la perspective dite du « cacao durable » respectueuse des forêts et dans le but de générer des revenus alternatifs et la sécurité alimentaire pour les communautés rurales. Mais il se trouve que, dans la pratique, les promoteurs des champs de cacao ne sont pas les CLPA et ces plantations se font au détriment des forêts. Cette réalité est contraire à l'esprit de l'ERPD. Il faut donc renforcer les capacités des promoteurs de cacaotiers sur les techniques de cacao durable et accorder un accompagnement technique et financier accru aux CLPA afin qu'elles deviennent de promoteurs de petits cacaotiers durables.

Recommandations :

- **Renforcement de la sensibilisation et de la formation des promoteurs de projets de cacao culture durable.**
 - **Promotion des initiatives de cogestion des initiatives REDD+ dans les SDC entre les promoteurs et les CLPA concernés en tenant compte de la durée des plans d'aménagement ;**
 - **Révision des superficies des SDC en tenant compte des nouveaux besoins identifiés (projets REDD+, croissance démographique, etc.)**
2. Le cahier de charges signé entre le gouvernement congolais et la société IFO prévoit la construction d'un forage d'eau au District de Pikounda. Les engagements contenus dans le cahier de charges sont une obligation légale et contractuelle majeure pour l'exploitant forestier. La construction du forage d'eau de Pikounda était prévue pour le troisième trimestre de l'année 2009. A ce jour, elle n'est pas encore réalisée alors qu'elle présente un caractère urgent. La société IFO est dans l'obligation de construire le forage d'eau de Pikounda dans les meilleurs délais.

Recommandation :

- **Construction dans les meilleurs délais du forage de Pikounda prévu dans le cahier de charges**
3. L'introduction de nouvelles normes de gestion relatives à REDD+ dans les forêts de « terre rouge » (UFE Pikounda Nord) va restreindre l'accès des

familles concernées à leurs terres coutumières. En compensation, conformément à l'ERPD, il est indispensable de reconnaître les familles qui possèdent des droits coutumiers dans l'UFE Pikounda et engager des négociations avec elles sur la préservation de leurs droits et leur participation au partage des bénéfices.

Recommandations :

- **Reconnaissance des propriétaires fonciers dont les anciens villages se trouvent à l'intérieur de l'UFE Pikounda Nord (*Terre rouge*) dans le processus de négociation et mise en œuvre de l'ERPD Sangha Likouala.**
- **Sécurisation des droits fonciers de ces CLPA et clarification de leur droit dans le partage des bénéfices.**

4. Le démarrage des activités du Parc National de Ntokou-Pikounda (PNNP) va priver les communautés locales et populations autochtones (CLPA) du district de Pikounda de leurs uniques moyens de subsistance car le décret de création du PNNP a interdit toute activité humaine à l'intérieur du Parc et a restreint lesdites activités dans un rayon de cinq kilomètres autour du Parc. Si la loi est respectée à la lettre, les populations de Pikounda seront obligées de migrer pour survivre ou d'être en guérilla contre les éco gardes. Pour éviter cette situation, il y a une seule alternative : modifier le décret de création du PNNP pour autoriser certaines activités à certaines conditions ou modifier les limites du Parc pour y soustraire les zones d'habitation.

Il s'agira aussi d'organiser un dialogue avec toutes les parties prenantes pour mettre en place un modèle de conservation qui accordera plus de responsabilités aux CLPA dans les activités conservation et de développement durable.

Recommandations :

- **Révision du décret de création du PNNP**

- **Approbation du plan d'aménagement et la signature d'un cahier de charges sociales avant le démarrage des activités du PNNP ;**
- **Dialogue avec toutes les parties prenantes avant le démarrage de toute activité de conservation proprement dite.**
- **Création d'une source d'emploi alternative durable dans le district de Pikounda ;**
- **Mise en place des approches communautaires de gestion des aires protégées ;**
- **Mise en place des projets pilotes appropriés de la légalisation de la viande de brousse.**



Annexe

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des constats et recommandations

| Constats | Recommandations | Responsables |
|--|---|--|
| Accélération de la déforestation dans l'UFA Pokola par les activités de cacao culture non durable et pression foncière supplémentaire sur les SDC de l'UFA Pokola due à la course effrénée vers les projets de cacao | Renforcement de la sensibilisation et de la formation des promoteurs de projets de cacao culture durable. | CN REDD PFDE |
| | Promotion des initiatives de cogestion des projets REDD+ dans les SDC entre les promoteurs et les CLPA concernés en tenant compte de la durée des plans d'aménagement | MEFDDE CN REDD CONA REDD PFDE CIB OLAM |
| | Révision des superficies des SDC en tenant compte des nouveaux besoins identifiés (projets REDD+, croissance démographique, etc.) | MEFDDE CIB OLAM Conseil départemental de la Sangha |
| Non-respect du cahier de charges par la société | Construction dans les meilleurs délais | IFO |

| | | |
|---|--|---|
| IFO relatif à la construction d'un forage d'eau au siège de la sous-préfecture de Pikounda | du forage de Pikounda prévu dans le cahier de charges | |
| Non prise en compte des ayants-droits fonciers coutumiers de l'UFE-Pikounda Nord dans les consultations et négociations de l'ERPD Sangha Likouala | Reconnaissance des propriétaires fonciers dont les anciens villages se trouvent à l'intérieur de l'UFE Pikounda Nord (<i>Terre rouge</i>) dans le processus de négociation et mise en œuvre de l'ERPD Sangha Likouala. | CONA REDD CN REDD CIB OLAM |
| La création du Parc National de Ntokou-Pikounda (PNNP) a été faite en violation de la procédure de classement des forêts et sans le consentement des communautés locales et autochtones les plus impactées et risque de priver celles-ci de leurs trois principaux et uniques moyens de subsistance | Révision du décret de création du PNNP | Présidence de la République Primature MEFDDE |
| | Approbation du plan d'aménagement et signature d'un cahier de charges sociales avant le démarrage des activités de conservation ; | MEFDDE ACFAP CNIAF PFDE |
| | Dialogue avec toutes les parties prenantes avant le démarrage de toute activité de conservation proprement dite. | MEFDDE ACFAP Préfecture de la Sangha Conseil départemental de la |

| | | |
|--|---|--|
| | | Sangha |
| | Création d'une source d'emploi alternative durable dans le district de Pikounda. | Présidence de la République Primature MEFDDE PFDE |
| | Mise en place des approches communautaires de gestion des aires protégées. | MEFDDE ACFAP PFDE |
| | Mise en place des projets pilotes appropriés de la légalisation de la viande de brousse | MEFDDE PFDE |

Annexe 2 : Chronogramme

| Activités | Dates |
|---|--------------------------|
| Civilités aux autorités locales (Préfecture, conseil départemental, Mairie de Ouesso, Direction départementale des Eaux et Forêts) | 05 au 06 /12/2016 |
| Réunion préparatoire pour la revue logistique et confirmation de l'agenda et objectifs à atteindre (à Pokola) | 07/12/2016 après-midi |
| Déploiement de l'équipe 1 sur le terrain (Pokola, Djaka, Ngomba, Mokouandjo et Matoto) | 07 au 10 /12/2016 |
| Déploiement de l'équipe 2 (Ntokou, Molanda, Pikounda centre, Ekouomou, Bodjata, Botobo, MolangueNzalatoua, Mokouango, Matélé, Ikolomoye, Ikassendé, Ikelemba) | 07 au 10 /12/2016 |
| Traitement et analyse des informations collectées | 11/12/2016 |
| Présentation des résultats préliminaires à la CIB OLAM et à IFO | 12/12/2016 |

Annexe 3 : Personnes rencontrées

Le directeur de cabinet du préfet du département de la Sangha

Le président du conseil départemental de la Sangha

Le vice-président du conseil départemental de la Sangha

Le vice maire de la ville de Ouesso

Le responsable de la cellule aménagement de la CIB

Le chef du service social d'IFO

Le comité des sages de Pikounda

Le comité des notables de Pikounda

330 CLPA des localités couvertes

La rencontre avec le Directeur départemental de l'économie forestière n'a pas eu lieu car il était en mission de service.

Annexe 4: Terme de références de la mission

Termes de référence de la deuxième mission d'observation externe dans le département de la Sangha

Contexte et justification

Le forum pour la Gouvernance et les droits de l'Homme (FGDH) et AZUR DEVELOPPEMENT, en partenariat avec FERN, exécutent un projet de plaidoyer sur la gouvernance forestière en République du Congo. Lequel le plaidoyer sera éclairé par des rapports d'observation externe de la gouvernance forestière. L'observation externe se fera à partir des indicateurs uniques s'appliquant à FLEGT et REDD+ dans les domaines de participation (information, consultation, implication) et voies de recours ainsi que le partage de bénéfices dont les indicateurs sont en cours de validation.

Le but du projet est de faire le lien entre REDD+ et FLEGT pour réduire la déforestation grâce à l'amélioration de la gouvernance forestière. En pratique, il s'agira d'alimenter les discussions au sein des organes formels de mise en œuvre de REDD+ et FLEGT en vue, d'une part, de mutualiser les bonnes pratiques entre REDD+ et FLEGT et, d'autre part, d'améliorer les pratiques critiquables. Le plaidoyer qui sera réalisé en partenariat avec les plateformes de la société civile et des parlementaires visera à résoudre les problèmes de gouvernance qui seront identifiés.

Dans la mise en œuvre du projet, une première mission d'observation a été réalisée dans l'UFA Jua-Ikié. Cette mission a permis de relever un certain nombre des constats et recommandations qui ont fait l'objet des actions concrètes de plaidoyer dans le processus de la mise en œuvre du projet. Durant cette mission, la plupart des constats étaient liés à l'exploitation forestière, donc au FLEGT,

tandis qu'un seul constat était relatif au processus REDD+. D'où il est donc important de se focaliser sur les sites pilotes REDD+.

En vue de maximiser les résultats et de répondre à l'un des objectifs du projet, une deuxième mission d'observation et de sensibilisation est prévue. Cette mission d'observation et de sensibilisation permettra donc aux observateurs de collecter des informations relatives à la gouvernance forestière, notamment sur les aspects liés à la participation et au partage des bénéfices en faveur des CLPA dans les sites pilotes REDD+.

Objectif général : Collecter des informations sur la gouvernance forestière.

Objectifs spécifiques :

- Effectuer les descentes sur le terrain
- Sensibiliser les CLPA sur le projet
- Collecter et analyser les informations;
- Produire un rapport d'observation sur la base du canevas.

Résultats attendus :

- Des constats et recommandations sur la gouvernance forestière en lien avec REDD+ sont disponibles et alimentent les débats au sein des organes de gestion de FLEGT et REDD+ ;
- Les CLPA sont mieux édifiées sur les problématiques du respect des normes de gestion forestière relative à la participation et au partage des bénéfices.

Méthodologie :

La méthodologie utilisée sera celle qui est indiquée dans le guide de suivi, notamment les entretiens et l'observation directe, suivie du traitement et analyse des informations puis la rédaction du rapport.

Programme de travail :

| Activités | Lieu | Dates | Observations/commentaires |
|--|---|-----------------------|---|
| Civilités aux autorités locales (Préfecture, conseil départemental, Mairie de Ouesso, Sous-préfecture de Mokéko) | Siège de chaque institution | 05/12/2016 (matin) | Faire les civilités et présenter la mission aux autorités locales |
| Réunion préparatoire pour la revue logistique et confirmation de l'agenda et objectifs à atteindre | Hôtel ou siège de l'ONG locale | 05/12/2016 après-midi | Faire la revue du calendrier de travail et des tâches, Faire la vérification du kit de terrain, du checklist et du questionnaire, Faire un rappel de l'objectif de plaidoyer, |
| Descente sur Pokola | Siège de la CIB OLAM à Pokola Village Djaka et Mbirou | 06/12/2016 | Entretien avec la direction de la CIB OLAM (checklist) entretien avec les CLPA (questionnaire), observation directe et documentation de certains faits (guide) |
| Poursuite mission à Pokola Descente sur l'UFE Pikounda-Nord et le Parc | Villages Ntokou, Molanda | 07/12/2016 | Evaluer et tirer les leçons de la mission de terrain ; échanger quelques conseils sur l'optimisation des missions Entretien avec les CLPA |

| | | | |
|--|---|---|--|
| National Ntokou-Pikounda (PNNP) | | | (questionnaire), observation directe et documentation de certains faits (guide) liés au projet carbone et à création du PNNP |
| Poursuite de la mission à Pikounda | Sous-préfecture | 08/12/2016 | Entretien avec les autorités locales (Sous-Préfet, Entretien (questionnaire), observation directe et documentation de certains faits (guide) |
| Poursuite de la mission à Pikounda | Poursuite des entretiens dans les villages Ikolomoye, Matele et Ikassende | 09/12/2016 | Entretien avec les CLPA (questionnaire), observation directe et documentation de certains faits (guide) |
| Retour sur Pokola | Poursuite des entretiens dans les villages Ikelemba et Matoto | 10/12/2016 | Entretien avec les CLPA (questionnaire), observation directe et documentation de certains faits (guide) |
| Restitution de la mission et analyse des résultats | A l'Hotél Siège de CIB OLAM (service d'aménagement) | 11/12/2016 Matin Après-midi | Brainstorming de la mission et analyse des premiers résultats Restitution de la mission au siège de la CIB |
| Briefing aux autorités départementales | Siège des institutions | 12/12/2016 | Restitution aux autorités départementales |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
|--|--|--|--|